

Instruction n° DGOS/DIR/PF2/DGS/DUS/BOP/2014/306 du 7 novembre 2014 relative aux actions à conduire au sein de chaque établissement de santé (hors établissement de santé de référence habilité) dans le cadre de la préparation à l'accueil inopiné d'un patient cas suspect de maladie à virus Ebola.

07/11/2014

Cette instruction a pour objet de préciser la conduite à tenir pour assurer la prise en charge d'un patient classé « cas suspect » de maladie à virus Ebola qui se présenterait fortuitement dans un établissement de santé

Consulter ici l'instruction n° DGOS/DIR/PF2/DGS/DUS/BOP/2014/306 du 7 novembre 2014 relative aux actions à conduire au sein de chaque établissement de santé (hors établissement de santé de référence habilité) dans le cadre de la préparation à l'accueil inopiné d'un patient cas suspect de maladie à virus Ebola